

Inauguration du parking de la Franc Lyonnaise

Vincent Alamercery, 2^e adjoint en charge de la mobilité, de l'économie locale et de l'environnement

Mesdames et Messieurs les Maires du Val de Saône et leurs représentants,

Monsieur le Vice-président de la Métropole, Madame la Conseillère métropolitaine,

Monsieur le Maire honoraire,

Mesdames et Messieurs les adjoints, conseillers délégués, conseillers municipaux de Neuville,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et chefs de service,

Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations,

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Nous sommes très heureux de vous retrouver ici, pour participer à l'inauguration de deux réalisations du mandat qui tenaient à cœur à la municipalité neuvilloise.

Notre cérémonie se déroule en deux temps; d'abord ici, place Branly, pour découvrir ensemble le nouveau parking de la Franc Lyonnaise; puis dans quelques minutes, dans le parc d'Ombreval pour inaugurer la toute nouvelle aire de fitness en accès libre.

Venons-en d'abord à ce que nous avons sous les yeux : ce parking rénové met fin à un terrain vague de 15 ans, sur l'empreinte laissée par le gymnase de la Franc Lyonnaise, démoli en 2010 lors du mandat conduit par Jean-Claude Ollivier. Ce lieu a une belle histoire, nos amis de Neuville Histoire et Patrimoine l'évoquerons à la suite.

Ce projet poursuivait plusieurs objectifs :

- Conserver un espace de stationnement à proximité immédiate du centre-ville, et mieux l'organiser,
- Améliorer la qualité de l'espace public, ce lieu étant souvent perçu comme une entrée de ville,
- Respecter le caractère très patrimonial de cet espace, avec la perspective qu'il ouvre sur le Vieux Château et le centre ancien,
- Végétaliser et désimperméabiliser cet espace, afin de favoriser l'écoulement des eaux de pluie sur la parcelle.

On l'aura compris, il ne s'agissait pas seulement de recouvrir ce terrain vague en enrobé pour y accueillir des véhicules. Nous sommes situés ici en plein cœur de l'AVAP, l'Aire de

Valorisation Architecturale et Paysagère, qui impose une approche patrimoniale et l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France pour tout projet touchant non seulement aux bâtiments, mais aussi à l'espace public.

Nous tenons donc à remercier tout particulièrement les services de l'UDAP du Rhône et de la Métropole pour leurs précieux conseils en vue d'assurer à la réhabilitation de cet espace la qualité de réalisation nécessaire.

Merci également aux maîtres d'œuvre de cette opération (Toposcope et Be Urban), qui ont su répondre aux exigences des lieux en offrant un projet à la fois contemporain, mais aussi respectueux du paysage urbain et historique qui entoure cet espace.

Merci aussi aux entreprises pour la qualité de leur réalisation : De Filippis pour les Voies et réseaux divers, ID Verde pour les espaces verts et PFI pour les façades.

Merci encore aux riverains du site : la SCI du Château de Vimy, propriétaire du Vieux Château, pour la collaboration autour des murs mitoyens, et Mme Brunel, autre riveraine, pour avoir accepté la réfection de son mur pignon par la Ville, et l'accrochage des éléments métalliques qui permettront très prochainement à la végétation de s'élever.

Merci aussi à l'association Neuville en sel, dont les composteurs partagés occupent cet espace depuis bien longtemps, et qui vont trouver un écrin plus conforme à la qualité de leur démarche, que les membres de l'association nous présenteront dans un instant.

Merci enfin, bien sûr, aux équipes des services techniques de la Ville dirigés par Elodie Etchepareborde, pour le portage, le suivi et l'accompagnement de ce projet de longue haleine. Vous pouvez être fiers de cette belle réalisation.

Pour l'anecdote, ce projet était déjà sur l'établi à notre arrivée en 2020. Mais il fallait attendre que les travaux du Vieux Château soient suffisamment avancés pour reprendre les murs. Il a fallu ensuite de nombreux allers-retours avec l'ABF et le maître d'œuvre, obtenir l'accord des riverains, pour enfin déposer le permis d'aménager, passer l'appel d'offres puis lancer les travaux, qui ont eux-mêmes, demandé un temps certain en raison de la météo et des retards du façadier.

Un mot sur le coût de cette opération proche des 200 000 € TTC dont 137 000 € pour les VRD et espaces verts, 38 000 € pour les façades, et 24 000 € pour la maîtrise d'œuvre.

C'est évidemment une somme, élevée au regard de la surface qui a été traitée dans ce projet.

Mais c'est notamment le prix à payer pour un aménagement qualitatif dans l'esprit de l'AVAP ; la qualité des enduits, le traitement des couvertures des murs mitoyens, l'installation de revêtements perméables et durables, permettant l'infiltration des eaux de pluie, le parti pris d'une végétalisation grimpante... ont fait grimper la note initiale de façon incompressible. Neuville n'a bénéficié d'aucune subvention pour ce projet d'intérêt communal.

Mais il faut aussi se rendre compte d'une chose, c'est que la construction de parkings est toujours une dépense importante pour les collectivités, tout particulièrement en secteur patrimonial comme ici.

D'abord, un parking consomme de l'espace public ; il faut plus de 11 m² par place, sans compter les dégagements et circulations nécessaires. Or l'espace public disponible devient rare et cher, et surtout il est important de mieux le partager entre tous les usages.

L'époque où l'on pensait l'espace public *pour la voiture d'abord, les autres usages ensuite*, est bel et bien révolue. L'idée n'est pas d'éradiquer la voiture, comme on l'entend parfois de façon caricaturale, mais de faire en sorte que la voiture individuelle trouve *sa juste place dans la ville, et pour son juste usage*.

Il s'agit notamment de faire en sorte que ceux pour qui il est absolument nécessaire de recourir à la voiture puissent trouver des infrastructures adaptées et disponibles pour se déplacer et stationner. C'est tout l'esprit des aménagements futurs à Neuville, qui feront de l'accessibilité des espaces publics une priorité, tout spécialement pour les personnes à mobilité réduite. Et cet aménagement en est la démonstration.

A l'inverse, pour celles et ceux qui ont la chance d'être en bonne santé, qui ont à proximité des transports collectifs et des réseaux cyclables de qualité comme c'est le cas à Neuville, ou qui ont un stationnement privatif, c'est une forme de civisme que de réfléchir à ses propres pratiques de mobilité et de privilégier des solutions alternatives, en particulier pour les trajets les plus courts.

Ce n'est pas de l'idéologie que d'accompagner ces mutations vers de nouvelles formes de mobilité. Cela répond à une nécessité environnementale, sanitaire, économique, civique pour que nos villes, notre ville, soit mieux partagée et offre une bonne qualité de vie et un équilibre des espaces publics pour chacun des usages. C'est en tous cas l'objectif que nous poursuivons à travers les projets que nous portons, qu'ils soient communaux ou métropolitains.

Merci de votre attention.